



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 43459

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la pertinence du rapport qui lui a été remis le 29 octobre 2013 par un président de section au Conseil d'État. Dans ce rapport sont évoqués la situation des agents de l'État, leur statut et ses évolutions au regard notamment d'une contrainte budgétaire plus accrue. Ainsi, il est recommandé d'unifier le barème des traitements de la fonction publique en traduisant en indices chiffrés les échelles lettres. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) sur plusieurs années, d'ici à 2020. Il s'agit d'un plan ambitieux de restructurations des carrières des catégories C, B et A. Les grilles indiciaires sont rendues plus cohérentes et prennent en compte le rallongement des carrières. Ce sont ainsi plus de 500 textes statutaires qui sont modifiés. L'abandon des échelles lettre et leur conversion en indice n'est pas à l'ordre du jour.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43459

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12295

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10319